

Collection fiction tv

Deuxième appel à projets des chaînes de télévision bretonnes dans le cadre du COM audiovisuel régional

Avec le soutien de la Région Bretagne et du CNC.

- Décembre 2025 -

1. Contexte

Dans le cadre du COM audiovisuel liant les chaînes du territoire à la **Région Bretagne, France 3 Bretagne, TVR, Tébéo, Tébésud, Brezhoweb**, et le webmedia **Kub**, ont lancé début 2023 un premier appel à projets de films de fiction, réunis en collection sous le titre générique **Far Ouest**. Les films sont en cours de production et seront livrés aux chaînes fin 2026.

Alors qu'a été signé à l'été 2025 le 5e Contrat d'objectifs et de moyens entre la région Bretagne et les diffuseurs du territoire, ces derniers lancent un nouvel appel à projets visant à doter la collection Far Ouest d'une deuxième saison. Le dispositif mis en place prévoit à nouveau 2 phases distinctes et successives :

- la première dédiée au développement - > 6 projets (fiction de 60 minutes environ) seront sélectionnés pour être développés ;
- la seconde dédiée à la production - > 3 des projets développés seront choisis pour entrer en production.

Le dispositif conserve sa première vocation : donner aux professionnel·le·s du territoire une opportunité supplémentaire et structurante de s'exercer à la fabrication d'œuvres de fiction (écriture, réalisation, interprétation, production...) et accompagner concrètement la filière régionale dans le passage du court au long métrage.

Il affiche parallèlement l'ambition des chaînes de proposer aux téléspectateurs des œuvres de fiction portant un regard nouveau, authentique et contemporain sur leur territoire.

2. Objet

Le présent appel à projets s'adresse aux sociétés de production audiovisuelle.

Il vise, au terme du processus et suivant les modalités décrites ci-après, la mise à disposition des chaînes bretonnes de 3 films de fiction d'une durée - chacun - de 60 minutes environ, réunis en collection.

“FAR OUEST” reste le titre générique donné à la collection. Il constituera le fil conducteur thématique du corpus de films. Il devra s’illustrer dans les récits proposés, librement interprété (dans ses connotations diverses : perte de repères, effondrement des valeurs et des codes, friction entre groupes sociaux, conflits d’usage, droit du plus fort ; ailleurs idéalisé, convoité ; espaces et paysages préservés, à explorer, à défendre ; nouveau monde, futur à inventer, etc.) mais de façon à

ce que les téléspectateur·rice·s puissent reconnaître leur territoire, et percevoir un certain écho à ce que, en tant qu'habitant·e·s, ils vivent au quotidien dans la société bretonne contemporaine.

L'ensemble des chaînes signataires du COM pourra diffuser la collection. Les conventions passées avec les sociétés de production au lancement de la phase de production préciseront l'éventuelle chronologie applicable aux diffusions et les droits concédés à chaque antenne le cas échéant.

Les 3 films faisant collection seront diffusés à intervalle régulier sur une période courte (1 film par semaine, par exemple) sur les antennes linéaires et numériques des chaînes partenaires.

Le processus qui verra à son terme la diffusion de la collection sur les antennes des chaînes bretonnes suivra ces 3 phases :

1 - Lancement de l'appel à projets (décembre 2025)

Pré-écriture & constitution des équipes

< 8 mois >

2 - Dépôt des projets candidats au développement (septembre 2026)

Sélection par les chaînes (jusqu'à 6 projets, octobre 2026)

Développement

< 11 mois >

3 - Dépôt des dossiers issus du développement (septembre 2027)

Sélection des 3 projets entrant en production (octobre 2027)

Production

< 24 mois >

4 - Dépôt des PAD

Diffusion de la collection par les chaînes bretonnes (fin 2029).

3. Attendus

A l'issue de la **phase 1 / Sélection > Développement**

En réponse au présent appel, et afin qu'elles sélectionnent les projets qui recevront une aide au développement, les chaînes attendent :

un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Synopsis de 5 pages environ ;
- Note d'intention précisant en quoi le film s'inscrirait dans la collection ;
- Note de réalisation (confirmant notamment que les moyens nécessaires à la fabrication du film correspondent au niveau de financement prévisible) ;
- CV de l'équipe ;
- Budget prévisionnel et plan de financement du développement ;
- Liens vers le(s) film(s) précédent(s) ;
- Collaborateur·rice·s envisagé·e·s.

À l'issue de la phase 2 / Sélection > Production

À l'issue de la phase de développement, les dossiers de production attendus par les chaînes leur permettront de sélectionner les 3 projets qui constitueront la collection et dont la production sera par conséquent engagée.

Chaque dossier comprendra :

- Une V1 du scénario ;
- Un « moodboard » ;
- le détail des collaborations artistiques (dont le casting) ;
- Les devis prévisionnel et plan de financement.

4. Modalités

Sélection et suivi des projets

En qualité de commanditaires, les chaînes constitueront leur comité de lecture afin d'assurer la sélection des projets. Elles s'adjointront à cette étape et ensuite, dans le suivi de la fabrication, l'expertise de consultants internes spécialistes de la fiction tv (groupe France télévisions) ou invités (scénaristes, réalisateurs, chargés de programme). Ceux-ci auront une bonne connaissance du territoire régional sans pour autant exercer en région.

Dotation par les chaînes bretonnes dans le cadre du COM régional

Développement

- Apport du COM à chaque projet : **11 000 € TTC (10 000 € HT)**

Production

- Apport du COM à chaque projet : **143 000 € TTC (130 000 € HT)**

Calendrier

- 1 - Lancement de l'appel à projets : **décembre 2025**
- 2 - Réception des dossiers candidats au développement : **11 septembre 2026**
- 3 - Réception des dossiers candidats à la production : **10 septembre 2027**
- 4 - Livraison aux chaînes des 3 films en collection / **octobre 2029**

5. Éligibilité / critères de sélection

Les dossiers seront évalués sur :

- la qualité de leur proposition artistique ;
- leur cohérence avec le projet de collection ;
- leur cohérence avec la vocation du dispositif à soutenir l'émergence de jeunes auteurs·trices, priorité étant donnée à de premiers films longs ;
- leur faisabilité compte tenu du financement moyen escompté (450 k € environ par film) ;
- ainsi que sur les critères définis plus loin.

Traitement / Genre

Les films attendus doivent nourrir leurs récits du quotidien et des références communes des habitant·e·s de Bretagne, ainsi que des problématiques propres à leurs territoires.

Tous les genres sont éligibles à la restriction suivante : destinés à une diffusion télévisuelle, sur des chaînes généralistes, les films devront pouvoir être vus par un public large et ne faire l'objet d'aucune classification ou restriction particulière. La collection peut associer des unitaires appartenant à des genres différents (comédie, drame, polar...).

Langues

Les chaînes pourront retenir un projet entièrement écrit et interprété dans une langue de Bretagne (breton ou gallo). Le projet sera livré sous-titré en français le cas échéant, voire produit en double version, c'est à dire également interprété en français. Les films peuvent par ailleurs intégrer des parties de dialogue en langue bretonne ou gallèse.

Portage

Les projets présentés aux chaînes en réponse au présent appel seront obligatoirement déposés par des sociétés dont l'activité principale est la production audiovisuelle, intervenant au titre de producteurs délégues.

Qualification des équipes

Les auteur·e·s-réalisateur·rice·s des projets présentés devront satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir écrit et/ou réalisé - au minimum - un premier court métrage de fiction qui ait été produit par un tiers (société de production) et diffusé (télévision et/ou festivals) ;
- témoigner, de par leur parcours personnel ou professionnel, d'une expérience avérée du territoire régional qui puisse lui en donner une perception sensible et juste ;

Les producteur·rice·s des projets présentés devront satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir produit - au minimum - 2 courts métrages de fiction pour la télévision ou le cinéma au cours des 10 dernières années.

Structuration de la filière / Expérimentation

Les projets présentés doivent avoir prévu leur tournage en Bretagne, le territoire étant posé comme la clé de voûte de cette collection.

Conformément à l'effort commun, défini par le COM régional, portant sur la professionnalisation et la structuration de la filière en région et encourageant pour ce faire l'expérimentation, les chaînes apprécieront tout particulièrement les qualités ou stratégies suivantes :

- stratégies de production collaboratives et innovantes qui chercheront à maximiser les ressources affectées aux projets et à s'assurer les meilleures chances d'aboutir la production dans le respect du cahier des charges donné par les chaînes (calendrier notamment) ;
- stratégies qui contribueront à renforcer les compétences et à structurer la filière en région, en intégrant - par exemple - aux équipes, de jeunes professionnel·le·s ; en optant pour la mixité des profils et leur complémentarité : professionnel·le·s expérimenté·e·s et émergent·e·s, résident·e·s breton·ne·s et consultant·e·s expert·e·s d'autres territoires, etc. ;
- stratégies collaboratives qui contribueront à optimiser l'effet de collection en créant des passerelles et correspondances entre les projets, garantes du ton et de la cohérence de la collection ;
- plans de financement optimisés, considérant la variété des ressources mobilisables (publiques et privées) et organisés pour recourir aux aides disponibles (régionales, nationales) à chaque étape de la fabrication (écriture, développement, production).

Les projets les plus à même de convaincre les diffuseurs seront ceux impliquant significativement le territoire. Cette qualité sera jugée à l'aune des critères suivants :

- lien et pertinence du projet artistique avec le territoire ;
- fabrication du film en Bretagne (de la préparation à la postproduction) ;
- embauches significatives en Bretagne ;
- réalisateur·rice et/ou auteur·e ayant sa résidence principale en Bretagne ;
- producteur·rice et/ou co-producteur·rice implanté·e·s en Bretagne (siège social ou établissement stable).

Responsabilité sociale et écologique

En cohérence avec l'engagement éditorial des diffuseurs et les politiques conduites par la Région Bretagne, pour répondre à certains des enjeux majeurs de notre temps, les projets soumis aux chaînes bretonnes seront évalués à l'aune de ces objectifs :

- la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone associée à la fabrication des films ;
- l'égalité hommes-femmes et la formation de toutes et tous contre les violences sexistes et sexuelles ;
- l'inclusion et les principes qui lui sont favorables dans l'organisation du travail comme à l'écran ;
- le respect de la propriété intellectuelle et la transparence des modalités de création, spécifiquement lorsqu'elles recourent à l'IA.

Les porteurs qui soumettront leurs projets au COM s'engagent à respecter ces principes.

À titre de référence, de ressource et de sensibilisation, nous listons ci-après quelques documents accessibles librement :

- le référentiel du label Ecoprod ;
- le kit de prévention VHSS dans le cinéma et l'audiovisuel du CNC ;
- la Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel du collectif 50/50 ;
- le rapport de la Région Bretagne Intelligence artificielle et métiers de la création en Bretagne : enjeux et préconisations ;
- la feuille de route Pour des IA culturelles et responsables du ministère de la Culture ;
- Des pistes pour agir de Bretagne Cinéma.

6. Contact / dépôt des dossiers

Demandes d'information et dépôt des dossiers (en double) à :
coproduction@tvr.bzh et k.lucas@tebeotv.fr